

BORDEREAU D'ENVOI

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAÛTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

Liste des pièces adressées le **18 MARS 2019**

à

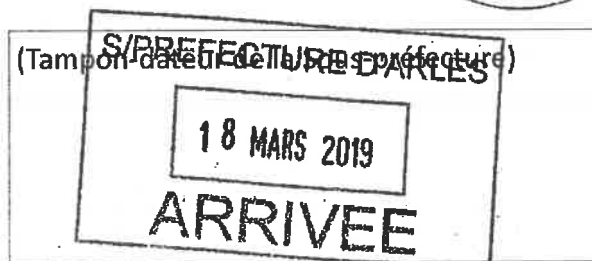
Monsieur le Sous-préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2019	CS-2019-16	04/03/2019

Fait à Saint Rémy de Provence, le

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2019

Le lundi quatre mars de l'année deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pascale LICARI – Maire de Paradou, Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Clotilde MADELEINE – Adjointe au Maire de Tarascon, Anne-Flore GRECH – Conseillère municipale de Lamanon, Richard FREZE – Conseiller Municipal de Mouriès, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence, et Jean VANWYNSBERGHE – Conseiller municipal de Sénas.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale LICARI – Conseillère régionale

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc MARTIN-TEISSERE – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale LICARI – Conseillère régionale et Maire de Paradou, Cyril JUGLARET – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Pierre BOUVET – Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale, Henri PONS – Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles; et Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon (ayant 2 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Jean-Louis VILLERMY - Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Régis LILLAMAND – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe SUSINI – Chargé de mission au Conseil départemental des Bouches du Rhône, Valérie VIRAT – Service Environnement de la Mairie de Tarascon, Eric BLOT – Directeur du Parc, Danielle BOULLARD – Responsable administrative et financière du Parc, Laetitia BAUDRY – Chargée de mission « Communication » du Parc, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de Direction du Parc.

Etait absent excusé :

Michel CHPILEVSKI – Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2019-16

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2019

Monsieur le Président expose :

- Que la loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget primitif.
- Que le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires conformément aux articles L.2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du CGCT.
- Que le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté et joint à la présente délibération ; ce rapport reprend les orientations budgétaires 2019 et vise à introduire ce débat.
- Que le Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit d'une part dans un contexte national, d'autre part dans un contexte spécifique au Parc, lié en particulier aux engagements pluriannuels, aux frais de structure, à la gestion de la dette, à l'évolution des effectifs et aux charges de personnel.
- Qu'il ressort du Rapport d'Orientation Budgétaire :
 - Que les engagements pluriannuels présentés concernent en particulier le Programme LIFE et le Programme FORET, une augmentation des frais de structure liés à l'installation dans la Maison du Parc.
 - Que la situation financière du Parc permet de gérer la dette dont l'état est présenté.
 - Des charges de personnel maîtrisées avec une orientation budgétaire visant un ratio charges de personnel/charges de fonctionnement à 0,54.
 - Que l'année 2019 verra un maintien des effectifs par rapport à 2018 en raison de nouveaux projets temporaires subventionnés mais que les contrats des agents recrutés sont calés sur la durée de la mission pour lesquelles ils sont recrutés et qu'ils n'ont pas vocation à être pérennisés à l'issue de ces missions.
 - Que le programme Gardes Régionaux Forestiers est en train d'être étudié par le Conseil Régional et qu'il ne peut être envisagé à ce stade d'inscrire des crédits pour ce programme dans les orientations budgétaires liées au budget primitif.
 - Que les rémunérations sont en augmentation, compte tenu des actions programmées nécessitant l'ouverture de postes de chargés de mission temporaires, mais que les postes temporaires supplémentaires sont subventionnés, et aussi du poste temporaire de chef de projet pour la Révision de la Charte.
 - Que le temps de travail est de 35 heures avec un protocole RTT comme les années précédentes.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.
- De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Parc National Régional des Pyrénées
13210 Saint-Rémy
Boulevard Marceau - 2, avenue
Le présent document a été délibéré
en séance le 15/05/2019 et an susdits
et est signé par les signataires,
pour extrait conforme,
Le Président
Jean Mangion



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

L'élaboration du budget primitif est précédée, pour les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (articles L.2312-1 et L.2531-1 du CGCT. Les règles de transmission et de publication sont régies par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Il est prévu d'intégrer les résultats 2018 dans la préparation du budget 2019, dès le vote du budget primitif.

Les orientations budgétaires s'inscrivent d'une part dans un contexte national, d'autre part dans un contexte spécifique au Parc. S'agissant du contexte spécifique, il est lié aux actions du Parc, à une année 2019 qui s'inscrit dans une année pivot puisqu'il s'agit de finaliser le Programme LIFE, s'inscrire dans de nouvelles actions et poursuivre la révision de la charte du Parc dans sa phase de concertation et de rédaction d'une pré-charte. Le contexte spécifique du Parc est aussi lié à sa situation financière ainsi qu'aux engagements pluriannuels envisagés, aux frais de structure et à la gestion de la dette. Enfin, il est lié à l'évolution des effectifs et aux charges de personnel.

I. Présentation des orientations budgétaires

Eu égard au contexte général, le budget est orienté vers la poursuite des actions en cours, la mise en œuvre de nouvelles actions, la finalisation du programme LIFE dont c'est la dernière année, ainsi que la poursuite de la révision de la charte du Parc.

L'année 2018 aura été consacrée en partie à préparer l'avenir autour de grands axes : la fin du programme LIFE en 2019, nécessitant de s'engager dans de nouveaux projets structurants et de rechercher d'autres sources de financements ; la structuration de l'action du Parc autour de grands axes de sa charte : mise en œuvre de projets suite à obtention de financement, notamment européens, dont la gestion durable de la forêt, le programme d'approvisionnement territorial, le foncier agricole ; l'aménagement de sites et gestion de la

fréquentation, ainsi que le démarrage de la révision de la charte avec la phase d'évaluation et de diagnostic. Dès 2018, la révision de la charte a fortement impacté l'activité et les finances du Parc, et continuera sur 2019 et 2020.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans une année pivot 2019, dans la continuité de 2018, où vont intervenir : la poursuite de la révision de la charte impactant fortement l'activité du Parc ; la finalisation des recettes et des dépenses du programme LIFE, la recette étant la réception du solde de la subvention ; la mise en œuvre de programmes structurants pour lesquels des subventions ont été obtenues, la poursuite des programmes récurrents (Education à l'environnement et au territoire, prévention contre les risques d'incendie de forêt.

La mise en œuvre des nouveaux programmes, outre la démarche de révision de la charte, va concerner l'agriculture, le tourisme, l'aménagement du territoire/urbanisme, les ressources/énergie, l'aménagement de sites/fréquentation, la biodiversité, la forêt. Soulignons à ce stade quelques axes des orientations qui vont impacter fortement la période budgétaire : la révision de la charte du Parc dont il a déjà été souligné l'impact important sur l'activité et le budget du Parc, la finalisation du programme LIFE, le projet pluriannuel à financement européen de stratégies locales de développement et la mise en valeur du foncier agricole et naturel et celui d'accompagnement d'un réseau de producteurs porteurs d'une offre de « buffets paysans », la gestion durable de la forêt avec une démarche de charte forestière du territoire, un plan de développement du massif et un programme d'approvisionnement territorial, l'aménagement de sites écotouristiques.

II. Engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels du Parc concernent tout particulièrement le Programme LIFE dont 2019 est la dernière année de mise en œuvre, et le programme PIDAF pour lequel des crédits sont importants dans la section d'investissement.

A) Programme LIFE

	BUDGET LIFE INITIAL (déduction de l'autofinancement des partenaires)	Budget révisé (transfert GIC + Sub Inv supplémentaire)	réalisé au 31/12/2018	Budget 2019
Dépenses	2 352 102	2 352 102	2 034 463	233 228
Dépenses sur action PNRA	734 844	925 668	846 689	114 312
Personnel PNRA (autofinancement)	291 094	291 094	254 716	10 000
Personnel life	434 335	434 335	445 567	20 916
Subvention à reverser aux bénéficiaires associés	891 829	701 005	487 491	88 000
Autofinancement des bénéficiaires associés	35 909	32 000		
Recettes	2 097 008		1 673 806	252 900
Union européenne	1 791 008		1 432 806	250 000
DREAL PACA	70 000		65 000	
CONSEIL REGIONAL	100 000		70 000	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000		70 000	
CONSEIL REGIONAL INVESTISSEMENT	36 000		36 000	
Autres				2 900

Il est prévu d'appeler le solde de la subvention de l'Union européenne pour un montant de 250 000,- €.

B) Programme FORET

SECTION FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	120 854.89	122 826.79	200 157.26	202 358.59	
Recettes	91 200.00	120 986.23	251 376.14	118 812.80	93 021.87
Totaux	-29 654.89	-1 840.56	51 218.88	-83 545.79	93 021.87

SECTION INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	83 958.18	172 033.07	422 784.86	366 064.80	
Recettes subventions et participations	99 531.78	99 531.78	245 414.66	316 797.93	298 818.39
Recettes FCTVA	11 477.08	23 516.92	57 794.69	50 041.06	0.00
Totaux	27 050.68	-48 984.37	-119 575.51	774.19	298 818.39

TOTAUX	-2 604.21	-50 824.93	-68 356.63	-82 771.60	391 840.26
---------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

L'augmentation des dépenses en fonctionnement de 2018 à 2019 est due à l'action liée à la charte forestière du territoire (CFT) et au plan d'approvisionnement territorial (PAT).

En investissement, les prévisions sont dues à la finalisation des PIDAF 2015, 2016 et 2017, et au démarrage du programme 2018, soit 200 000,- € de travaux en plus par rapport à 2018 ainsi que l'actualisation du Plan de Développement du Massif (PDM) pour 50 000,- €.

Le recouvrement des recettes est effectué dossier par dossier pour une gestion efficace de la trésorerie.

III. Frais de structure

Nature des dépenses	2015	2016	2017	2018	PREVISIONS 2019	EVOLUTION (comparaison 2015 - 2019)
Eau-Assainissement	769.82	0.00	261.39	349.42	500.00	-269.82
Energie-électricité	6 687.73	6 741.32	12 631.07	8 158.46	10 000.00	3 312.27
fournitures d'entretien	57.77	61.45	258.13	779.09	800.00	742.23
Location des locaux	20 168.88	16 868.72	0.00	0.00	0.00	-20 168.88
Nettoyage des locaux	3 591.50	6 299.40	13 050.00	10 380.00	13 000.00	9 408.50
Entretien terrains	0.00	1 380.00	0.00	384.00	700.00	700.00
Entretien bâtiments	0.00	0.00	0.00	2 995.50	3 000.00	3 000.00
Entretien autres biens mobiliers	0.00	0.00	0.00	349.50	500.00	500.00
Maintenance chaudière	0.00	0.00	0.00	603.60	700.00	700.00
Contrôles et remplacement des filtres de traitement chaudière	0.00	0.00	0.00	0.00	7 110.18	7 110.18
Ramonage conduit de cheminée chaudière	0.00	0.00	0.00	0.00	174.00	174.00
Maintenance porte automatique	0.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00
Maintenance ascenseur	0.00	0.00	0.00	2 702.68	2 710.00	2 710.00
Contrôles techniques périodiques	600.00	600.00	600.00	1 020.00	1 200.00	600.00
Location des salles	0.00	0.00	0.00	400.00	600.00	600.00
TOTAUX	31 875.7	31 950.89	26 800.59	7 227.25	41 994.18	10 118.48

III. Etat de la dette

MONTANT TOTAL DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31.12.2018

(capital)	Au 31.12.2016	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018	TERME
PRÊT C.E. 500 000,-	300 000.00	250 000.00	200 000.00	2022
PRÊT C.A. 236 877.28	103 316.15	95 675.19	87 724.77	2027

CDC PREFINANCEMENT	256 656.00	128 328.00	0.00	
CDC PRÊT MDP	305 000.00	289 750.00	274 500.00	2036
TOTAL	964 972.15	763 753.19	562 224.77	

Échéances 2019

	BANQUE Capital	Intérêts
Le 25/01/2019 CA	8 272.41	3 552.85
Le 15/09/2019 CDC	15 250.00	0.00
Le 25/10/2019 CE	50 000.00	9 120.00
TOTAL	73 522.41	12 672.85

IV. L'évolution des effectifs et les charges de personnel

A) Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs

L'équipe du Parc est composée des postes permanents suivants, stable depuis plusieurs années :

- D'un Directeur
- D'une secrétaire de direction
- D'un chargé de communication
- D'un responsable administratif et financier
- D'un assistant comptabilité / gestion
- D'un assistant administratif des pôles
- D'un agent d'accueil assurant aussi des tâches de gestion et de secrétariat liées à l'accueil
- D'une équipe pour le programme LIFE (chef et projet + responsable administratif et financier LIFE)
- D'un pôle aménagement et développement durable du territoire composé de : un chargé de mission Gestion des ressources Eau-air-énergie-déchets, d'un économiste de flux, d'un chargé de mission interparcs tourisme, d'un chargé de mission agriculture durable, d'un chargé de mission tourisme durable, d'un chargé de mission aménagement du territoire/urbanisme et paysages
- D'un pôle Nature-Patrimoine-éducation au territoire composé de : un chargé de mission connaissance et vie du territoire, un chargé de mission DFCI – gestion durable de la forêt, d'un chargé de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, d'un chargé de mission Natura 2000, d'un chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels sensibles.

En ajoutant les postes temporaires, les charges de personnel se mesurent à l'aide du ratio charges de personnel / charges de fonctionnement. Le ratio attendu pour l'exercice 2019 est de 0,54 ; ce ratio est stable et reste maîtrisé.

L'orientation budgétaire est de maintenir ce ratio. Un poste en CDD pour la gestion du foncier agricole ouvert en 2018 continue en 2019, et de nouveaux postes en CDD dont les crédits seront prévus au budget primitif seront ouverts en 2019 et concernent tous des postes dans le cadre d'actions subventionnées. Il s'agit d'un poste en CDD pour la charte forestière du territoire (CFT), d'un poste en CDD pour la valorisation de l'agriculture dans les Alpilles par des buffets fermiers de produits de saison; ainsi que d'un poste en CDD pour l'interprétation du territoire.

Les charges de personnel représentent pour 2019 60 % de missions permanentes et 40 % de missions temporaires.

Le Parc accueille aussi un poste en service civique, ainsi qu'un vacataire pour la finalisation du Programme LIFE.

B) Evolution des effectifs

	2015	2016	2017	2018	2019
Postes statutaires et Contractuels	19	20	20	22.7	23.13
Vacataire					0.3
Service civique	1	1	1	2	1
Total (ETP)	20	21	21	24.7	24.43

A ce stade, rappelons que le ratio charges de personnel/charges de fonctionnement est évalué à 0,54 pour l'année 2019, et que tous les postes temporaires sont inscrits dans des actions subventionnées.

Le Programme Gardes Régionaux Forestiers n'est pas encore arrêté pour l'année 2019 et ne peut être inscrit au budget primitif.



Compte tenu des orientations budgétaires, les dépenses de personnel sont évaluées pour le budget primitif de l'exercice 2019 à 1 245 028.14 €, dont 870 498.76 € pour les rémunérations (comprenant les traitements indiciaires, NBI, supplément familial de traitement et indemnités y compris les indemnités aux services civiques).

C) Avantages en nature et temps de travail

Le personnel ne bénéficie pas d'avantage en nature.

Le temps de travail est de 35 heures pour un temps complet, avec possibilité pour chaque agent de faire plus d'heures hebdomadaire et de s'inscrire dans un choix d'option RTT, options définies par délibération du Comité syndical, suivant un protocole RTT.

V. Les Résultats de l'exercice 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de l'exercice	758 865.95	88 036.70	287 777.32	-207 019.91	719 651.08	49 286.16
Résultat N-1 reporté	1 641.16	760 507.11	859 145.21	955 309.22	547 836.58	1 267 487.66
Résultat cumulé	760 507.11	859 145.21	1 146 922.53	748 289.31	1 267 487.66	1 316 773.82

SECTION D' INVESTISSEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de l'exercice	134 584.29	-242 614.66	-16 100.14	-7 906.88	308 661.67	242 079.88
Résultat N-1 reporté	113 676.33	248 260.62	14 187.30	-1 912.84	-9 819.72	298 841.95
Résultat N + N-1	248 260.62	14 187.30	-1 912.84	-9 819.72	298 841.95	540 921.83
RAR Dépenses	-61 000.00		-189 700.47	-218 042.67	-236 463.22	-74 051.26
RAR Recettes		205 788.00				
Résultat cumulé			-191 613.31	-227 862.39	62 378.73	466 870.57

En investissement, le résultat de l'exercice 2018 est dû en particulier au versement du FCTVA avec deux années de décalage, donc sur les dépenses réalisées en 2016 et qui ont concerné tout particulièrement les travaux de la Maison du Parc, ainsi que sur les recouvrements du PIDAF.

Ils vont permettre de financer notamment les travaux du programme PIDAF pour lesquels des crédits importants doivent être prévus, pour finaliser les programmes 2015, 2016, et 2017, et démarrer le programme 2018.

VI. Les orientations budgétaires chiffrées par chapitres – Recettes

A) Equilibre recettes permanentes / charges permanentes :

<i>Recettes permanentes</i>	1 222 578.79
<i>Charges permanentes</i>	1 138 585.00
MARGE	83 993.00

L'autofinancement des actions tend à diminuer par rapport aux années antérieures, en raison notamment de l'augmentation des charges permanentes de personnel et de l'augmentation des frais de structure. La subvention annuelle d'ingénierie de l'Etat d'un montant de 100 000,- €, permet de maintenir une marge d'autofinancement de 183 993,- € pour l'exercice 2019. La marge doit être augmentée soit par l'augmentation des recettes permanentes, soit par la diminution des dépenses permanentes, pour assurer l'avenir du Parc.

B) Recettes de fonctionnement

Dotations statutaires	1 222 578.79	
Région	730 440.90	
Département	311 418.63	
Communes	180 719.26	
Subventions	776 291.27	250 000.00
Etat ingénierie	100 000.00	
Etat autres subv	126 877.00	
Europe (Life)	250 000.00	250 000.00
Région	161 713.70	
Département	18 400.00	
Autres organismes	119 300.57	
Participations	104 163.55	

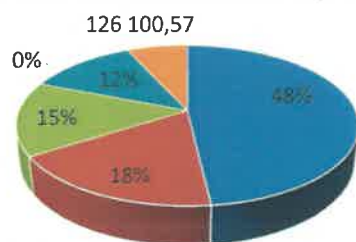
Communes	97 363.55	
Autres	6 800.00	

Total 74 **2 103 033.61** **250 000.00**

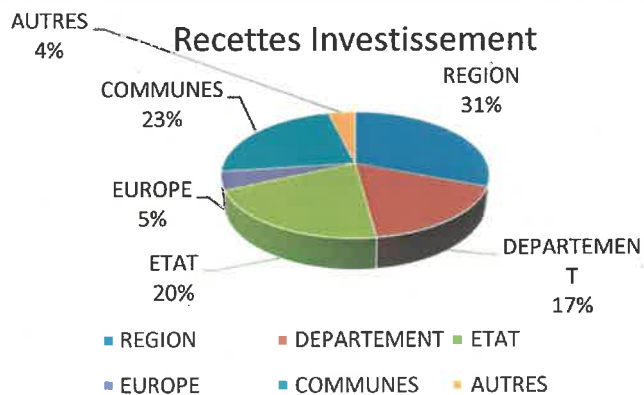
A noter que le Conseil Régional mobilise pour le financement de certaines actions des fonds d'autres financeurs, notamment des fonds européens.

C) Recettes d'investissement

Subventions	299 910.77
Région	176 185.54
Département	96 832.22
Europe	26 893.01
Participations	270 329.40
Etat (FCTVA)	116 500.00
Communes	131 805.32
Autres (Métropole)	22 024.08
Total chap 13	570 240.17

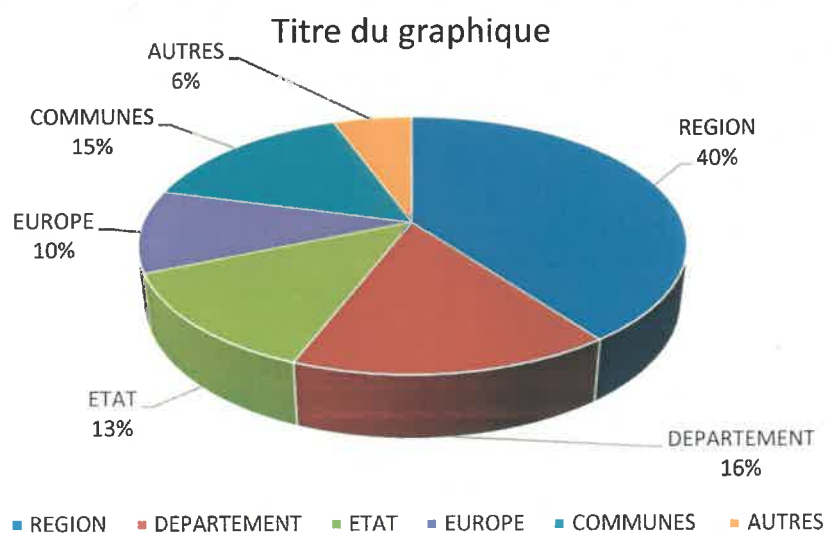


- CONSEIL REGIONAL
- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- COMMUNES
- EUROPE
- ETAT
- AUTRES



TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

REGION	1 068 340.14
DEPARTEMENT	426 650.85
ETAT	343 377.00
EUROPE	276 893.01
COMMUNES	409 888.13
AUTRES	148 124.65



VII. Les orientations budgétaires chiffrées par chapitres – dépenses et recettes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	966 717.88	Produits des services 70 du domaine et ventes	0.00
Charges à caractère général			
011 programme d'action	1 031 935.32		
012 Charges de personnel	1 245 028.14	Participations et 74 dotations	2 103 033.61
Autres charges de gestion			
65 courante	45 878.00	77 Produits exceptionnels	0.00
66 Charges financières	14 172.85		
67 Charges exceptionnelles	90 300.00		
Total DRF	3 394 032.19	Total RRF	2 103 033.61
023 virement à la section d'investissement	0.00		
op, ordre de transfert entre 041 sections	25 775.14		
op, ordre à l'intérieur de la 042 section	0.00	excédent antérieur 002 reporté	1 316 773.72
Total DOF	25 775.14		
TOTAL	3 419 807.33	Total Cumul	3 419 807.33

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
002	déficit antérieur reporté	0.00	
20	immobilisation incorporelles	1 900.00	subventions d'investissement 453 740.17
	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0.00	dotations fonds divers et réserves 116 500.00
21	Immobilisation corporelles (acquisitions)	295 659.94	Total RRI 570 240.17
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0.00	
23	immo en cours (travaux programmes)	455 435.13	op, ordre de transfert entre sections 25 775.14
23	Programme travaux	235 568.40	
13	subventions d'investissement	0.00	
16	emprunts et dette assimilées	74 322.41	Total ROI 25 775.14
020	dépenses imprévues	0.00	
041	opérations patrimoniales	0.00	
Total DI		1 062 885.88	Total RI 596 015.31
001	déficit antérieur reporté	0.00	excédent antérieur reporté 540 921.83
Total DI cumulées		1 062 885.88	Total RI cumulé 1 136 937.14
	RAR	74 051.26	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 136 937.14	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 136 937.14

En reprenant les résultats de l'exercice 2018 dès le budget primitif, et permettre ainsi de couvrir financièrement les actions notamment du programme LIFE sur les premiers mois de l'exercice, les orientations budgétaires conduisent à une évaluation des dépenses et de recettes :

- En section de fonctionnement : de 3 419,80- K€
- En section d'investissement : de 1 136,93 K€

Ces volumes permettent de couvrir les orientations budgétaires présentées.

BORDEREAU D'ENVOI

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

Liste des pièces adressées le **18 MARS 2019**

à

Monsieur le Sous-préfet d'Arles

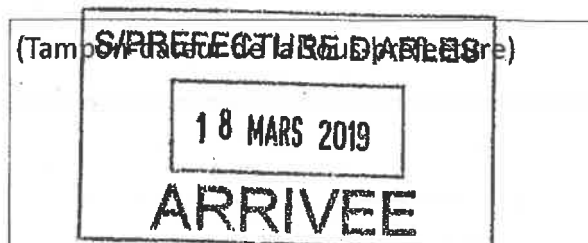
DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération portant sur l'avis du Parc sur le projet de centrale photovoltaïque au sol dit « Sablière du Grand Vallon » sur la Commune de Sénas	CS-2019-17	04/03/2019



Fait à Saint Rémy de Provence, le

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2019

Le lundi quatre mars de l'année deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc, sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Laurent GESLIN - Maire de Mas Blanc des Alpilles, Pascale LICARI – Maire de Paradou, Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Clotilde MADELEINE – Adjointe au Maire de Tarascon, Anne-Flore GRECH – Conseillère municipale de Lamanon, Richard FREZE – Conseiller Municipal de Mouriès, Benoît HERTZ - Conseiller municipal de Fontvieille, Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence, et Jean VANWYNSBERGHE – Conseiller municipal de Sénas.

Était présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascalé LICARI – Conseillère régionale

Était présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc MARTIN-TEISSERE – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale LICARI – Conseillère régionale et Maire de Paradou, Cyril JUGLARET – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Pierre BOUVET – Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale, Henri PONS – Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Laurent GESLIN - Maire de Mas Blanc des Alpilles, et Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon (ayant 2 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Jean-Louis VILLERMY - Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Régis LILLAMAND – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Philippe SUSINI – Chargé de mission au Conseil départemental des Bouches du Rhône, Valérie VIRAT – Service Environnement de la Mairie de Tarascon, Eric BLOT – Directeur du Parc, Danielle BOULLARD – Responsable administrative et financière du Parc, Laetitia BAUDRY – Chargée de mission « Communication » du Parc, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de Direction du Parc.

Était absent excusé :

Michel CHPILEVSKI – Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2019-17

Objet : Avis du Parc sur le projet de centrale photovoltaïque au sol dit « Sablière du Grand Vallon » sur la Commune de Sénas

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de Sénas pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de la Sablière du Grand Vallon, le Parc des Alpilles est consulté par la Commune pour avis en tant que Personne Publique Associée.
- Que dans le cadre de la procédure d'attribution de permis de construire, le Parc est sollicité par la DDTM sur les 2 demandes de permis de construire déposés par 2 pétitionnaires différents pour le projet de centrale photovoltaïque de la Sablière du Grand Vallon.
- Que ce projet a fait l'objet d'une expertise par les services du Parc, au regard de plusieurs éléments : localisation et effet cumulatif éventuel, situation foncière et exploitation actuelle de l'espace concerné par le projet, sensibilité environnementale et paysagère, Natura 2000, mais aussi contribution de ce projet aux ambitions de transition énergétique et à au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc.
- Que cette expertise atteste de l'impact de ce projet sur la biodiversité, de son effet de cumul potentiel avec d'autres projets identifiés dans le même secteur du point de vue environnemental et paysager, de l'absence de perspective de remise en état du site à la fin de l'exploitation de la carrière actuelle malgré les dispositions du Code de l'Environnement, du manque de connaissance sur les démarches ayant pu être engagées pour identifier à l'échelle intercommunale notamment d'autres sites potentiels d'accueil de cette centrale et d'en évaluer les avantages et inconvénients,.
- Que pour autant, ce site est particulièrement anthropisé et dégradé à l'issue de plusieurs années d'exploitation de matériaux colluvionnaires, laissant augurer de la poursuite possible de l'affectation de ce site à des activités humaines à défaut de réaménagement ou de changement d'usage.
- Que dès lors l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette ancienne carrière à ciel ouvert peut être une alternative permettant de redonner à cet espace une vocation précise et contributive au développement des énergies renouvelables.
- Qu'à l'issue du tour de table, les expressions vis-à-vis de ce projet sont contrastées et appellent un vote à bulletins secrets permettant de disposer d'un avis formel du Parc sans aucune ambiguïté.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après avoir procédé au dépouillement du vote à bulletins secrets, par 40 voix en faveur du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque, 11 voix en défaveur, et 4 bulletins blancs.

Décide :

- De donner un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de la Sablière du Grand Vallon sur la Commune de Sénas.
- De demander qu'à l'occasion de la révision du PLU, le règlement proposé de cette zone puisse mieux encadrer les aménagements et constructions inhérentes au projet, d'une part en faisant se rapprocher l'architecture des bâtiments techniques de celle des bâtiments agricoles locaux de type cabanons (couleurs de ton pierre, toitures considérées comme une cinquième façade) et d'autre part de remplacer les murs pleins de clôtures par des clôtures « transparentes » pour la faune, l'écoulement des eaux et d'impact paysager le plus neutre possible, y compris au moyen du doublement par une haie végétale composée d'essences locales.

- S'agissant de la gestion du site, de demander, selon les recommandations du Conseil Scientifique et Technique du Parc, le maintien du bosquet central favorable au rollier d'Europe, la faible perturbation des talus de nidification du guêpier d'Europe, et le maintien de mares pour les batraciens ainsi que dans toute la mesure du possible, les garrigues à thym susceptibles d'être utilisées notamment par l'aigle de Bonelli.
- De demander à l'exploitant que celui-ci s'engage formellement à procéder à une réhabilitation écologique du site en fin d'exploitation pour aller au-delà de la remise en état qui est actuellement prévue.
- De donner pouvoir au Président de prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de la présente décision et de veiller notamment à la bonne prise en compte du dispositif de compensation issu des incidences prévisibles de ce projet sur l'environnement, en particulier au regard de la présence de l'aigle de Bonelli.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les numéros
pour extrait conforme
le Président
Jean Migon



Parc naturel régional
des Alpilles
Saint-Rémy-de-Provence - 13210